



FICHE D'INSCRIPTION - ATELIER INITIATION
Journée de l'Animal en Ville
Samedi 29 avril 2023
Place des Halles

Date limite d'inscription : 28/04/2023 - Une fiche par chien

Nom Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal + Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information par le Service Evénements et Vie Associative de la Ville de Chartres. Vous pourrez vous y opposer.

Renseignements obligatoires pour chacun de vos animaux présents pour les animations

Nom :

Né(e) le:

Race :

Age :

Femelle :

N°Passeport :

Mâle :

N° Puce ou Tatouage :

Contrôle sanitaire obligatoire :

**Pour participer aux ateliers, venir sur place avec les documents suivants :
carnet de vaccination et/ou passeport etc... à présenter au vétérinaire.**

***Attestation d'assurance
responsabilité civile**

Pour les animaux en provenance de l'UE et autres pays étranger - Être vaccinés contre la rage (antirabique) est OBLIGATOIRE

Créneaux disponibles

**A quel créneau horaire
souhaiteriez-vous participer ?**

12h à 12h15

14h00 à 14h15

16h00 à 16h15

J'ai bien pris connaissance des informations obligatoires concernant la réglementation générale sur la protection des données, mentionnées au verso de ce document

Chartres le :

Signature :

Mentions obligatoires

Réglementation Générale sur la Protection des Données

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon du bien être animal.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel , service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse **dpo@agglo-ville.chartres.fr**.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)